



Avis au Public

EAU/AUT/23/0048

Conformément à l'article 24 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par décision de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la gestion de l'eau du 23 mai 2023, que le public peut prendre inspection du résumé de l'autorisation EAU/AUT/23/0048 de

la société **Karcher NV**

concernant l'installation d'une zone de lavage de voiture dans un hangar en zone de protection des eaux souterraines à Sandweiler

dans un délai de 40 jours à compter de la notification.

Sandweiler, le 24 mai 2023

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,